



Séance extraordinaire du conseil d'établissement

6310, avenue Somerled
Montréal (Québec) H3X 2B8
Téléphone : 514 596-3384
Télécopieur : 514 788-1671

Jeudi 5 septembre 2013
Salon du personnel
18 h 30 à 21 h 30

Procès-verbal

Présences :

Représentants de l'école : Marie-Josée Normandin, Manon Charland, Édith Faner, Catherine Cellier, Dalia Chauveau.

Représentants des parents : Jean-François St-Arnaud, Mourad Debbabi, Claudia Boldea, Ann Claude Simoneau, Véronique Hébert.

Représentante additionnelle : Marie-Josée Mastromonaco, Commissaire.

Absences : Agnès Dartiailh, Nathalie Lafond.

1. Ouverture de l'assemblée :

1.1. Mot de bienvenue et tour de table

M. Jean-François St-Arnaud rappelle l'objectif d'amicalité des réunions et de recherche de solutions en fonction des difficultés soulevées. Les règles et procédures des réunions du Comité d'établissement sont nommées comme principe directeur des rencontres. Le rôle du public est expliqué comme étant celui d'adresser des questions au CÉ qui en discutera et tentera d'y répondre.

1.2. Prise des présences et vérification du quorum.

Les présences sont prises et les membres du CÉ sont présentés.

Mme Mastromonaco explique son rôle comme commissaire et l'aide qu'elle peut apporter au CÉ. Les parents participant à la rencontre (au nombre de huit) se présentent également.

2. Question du public :

- a) Mme Joyce Healey expose la situation problématique du partage du local de bibliothèque (local 202) pour l'enseignement de la musique et de l'art dramatique.



Commission
scolaire
de Montréal

Il y a 22 groupes classes qui doivent désormais se partager 10 heures de temps de disponibilité pour les périodes de bibliothèque. Elle explique que 30 minutes par classe ne sont déjà pas suffisantes pour satisfaire les besoins des élèves.

- b) Mme Healey expose la déception du comité de bibliothèque et d'autres parents d'avoir été placés devant un fait accompli. Mme Catherine Cellier, enseignante, rapporte que les enseignants aussi ont été informés à la dernière minute et déçus de devoir perdre des locaux et du temps de bibliothèque.
- c) Mme Nadia Tabib sensibilise aux besoins des élèves de posséder une bibliothèque et de développer le goût de lire. Elle explique aussi que la lecture et la bibliothèque ont été ciblées comme des moyens pour améliorer le français des élèves.
- d) Mme Nadia Tabib discute également de son mécontentement devant cette solution. Elle explique que l'école perd peu à peu de sa valeur (que le professeur d'anglais a perdu son local) et la crainte que les locaux fermés ne soient pas ré ouverts. Elle discute que l'école Marc Favreau est à pleine capacité depuis 2009 et elle nomme son mécontentement indiquant que rien n'ait été fait pour solutionner cette surpopulation.
- e) Mme Tabib appel directement à Mme Mastromonaco pour que cette dernière donne à la direction les moyens de permettre à l'école de retrouver ses locaux et que ce dossier soit prioritaire. Elle demande à ce que ce dossier soit acheminé aux dirigeants de la CSDM. Elle demande aux membres du CÉ de se mobiliser pour aller chercher des réponses et des solutions. Elle juge la situation de partage du local de musique/bibliothèque inacceptable.
- f) M. St-Arnaud explique que les soucis exposés par les parents sont partagés par l'ensemble des membres de l'équipe école.
- g) Mme Chauveau exprime que plusieurs démarches ont été faites par le CÉ, mais a l'impression que ces pressions n'ont pas été écoutées.
- h) Mme Mastromonaco réagit en remerciant tous de s'impliquer auprès des enfants. Elle explique que plusieurs démarches ont été faites pour faire ouvrir de nouvelles écoles dans le quartier. Elle explique aussi qu'il y a plusieurs années que des solutions sont cherchées pour la situation des écoles du quartier Notre-Dame-de-Grâce qui sont à pleine capacité.
- i) M. Mathieu Toews explique son insatisfaction à l'effet que les décisions ont été prises à la dernière minute (27 août 2013).
- j) M. Jean-François St-Arnaud rappelle à l'ordre le CÉ pour que chacun des membres travaille en collaboration.

- k) M. St-Arnaud explique que la réalité de l'immigration qui fait en sorte que les familles inscrivent leurs enfants jusqu'à la fin du mois d'août et que donc l'école connaît le nombre précis d'élèves pour son école à la dernière minute également.
- l) Mme Mastromonaco explique que la CSDM ne sait plus où envoyer les enfants parce que plusieurs écoles sont à pleine capacité. Il y aurait des pourparlers avec le EMSB, mais il reste à savoir qui seront les enfants déplacés.
- m) Un parent fait appel aux ratios qui sont élevés. Elle se questionne si des ressources additionnelles seront disponibles pour les enseignants pour les soutenir dans leurs tâches. Mme Normandin explique qu'il y aura 1 jour de plus de soutien linguistique; le bureau des ressources éducatives à la CSDM est en réorganisation et il y a des informations qui sont à venir à ce sujet.
- n) Mme Mastromonaco félicite l'équipe école d'offrir, malgré la situation difficile, un environnement de qualité.
- o) Mme Normandin précise que les ressources humaines sont octroyées en fonction du nombre d'élèves et que la déclaration officielle de clientèle est prévue pour le 30 septembre ce qui déterminera le budget de l'école. Elle explique aussi que la présence d'élèves en besoins particuliers (EHDAA) modifie les octrois des ressources humaines.
- p) Un parent se questionne sur la possibilité d'obtenir des subventions autres qui puissent alléger les ressources financières limitées.
- q) Un parent se demande si des retards dans la construction de l'école Notre-Dame de Grâce ont occasionné des conséquences et elle se questionne s'il y a des recours possibles auprès des responsables de ces retards. Mme Mastromonaco confirme qu'il y a des amendes lorsqu'il y a des retards, mais que les retards ne sont pas dus à des difficultés au niveau de la construction, mais à des addenda. Elle rapporte que la livraison des nouveaux locaux devrait être en décembre 2013.
- r) M. St-Arnaud valide que le point de vue de chacun des membres présents soit influencé par son rôle et ses connaissances.
- s) Un parent se questionne sur comment la construction de l'école Notre-Dame-de-Grâce puisse avoir un impact sur les difficultés vécues dans l'école Marc Favreau. Mme Mastromonaco explique que les découpages se font en janvier et que le débordement des écoles de quartier pourra être accueilli par cette école en septembre 2014. Donc, c'est une piste de solution pour qu'en septembre 2014 l'école puisse retrouver ses locaux (bibliothèque et musique séparés). À l'ouverture de l'annexe St-Raymond en 2015, il y aura un redécoupage du quartier également.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est lu et approuvé.

4. **Travaux du conseil :**

4.1. Dossiers à approuver:

4.1.1. Utilisation des locaux

- Rappel des Règles de régie interne (Jean-François St-Arnaud)

Les règles de régie interne sont résumées par M. St-Arnaud. Il explique les quatre types de décisions (a) des dossiers qui ne relèvent pas du CÉ, b) dossiers où aucune décision n'ont à être prise, c) approuver ou adopter une proposition provenant de la direction, article 93, d) approuver ou adopter des dossiers qui proviennent du CÉ.

Le dossier à l'ordre du jour correspond à un dossier qui doit venir d'une proposition de la direction.

Il est rappelé que le public peut rester présent à la réunion, mais qu'il ne peut pas intervenir. M. St-Arnaud annonce que si les discussions restent amicales, tous sont invités à partager leurs idées.

- Présentation de la proposition partage du local 202 bibliothèque et musique (direction)

Mme Normandin explique que la décision a été difficile à prendre, qu'elle a été longuement réfléchiée avec Mme Charland et que le personnel a été consulté (par le biais du Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école - CPEPE). Le jour où la consultation a été faite, M. Mathieu était absent. La nouvelle classe de première année (groupe 14) sera enseignée par Mme Dalia Chauveau).

Étant donné le mouvement des élèves dans le quartier, il est difficile de prévoir le nombre d'élèves pour l'école. En début d'année scolaire, il y avait 3 classes de 1^e année avec 27 élèves chacune. Les ratios sont trop élevés et ne respectent pas la convention collective. Les élèves qui souhaitent s'inscrire doivent obligatoirement être admis dans l'école s'ils habitent le quartier. Une 4^e classe a dû être ouverte pour ne pas déplacer 20 élèves selon leur adresse de domicile, mais que ces élèves ne pourraient pas être déplacés dans une autre école de quartier. Mme Normandin a préféré ouvrir une autre classe que de déplacer des élèves vers une autre école.

L'utilisation du local 110 avait été envisagé mais ce n'était pas viable d'y aménager une classe. Déménager une bibliothèque coûte cher. L'enseignante en art

dramatique, Mme Hynda, a accepté à déplacer son horaire. L'enseignant d'anglais n'a pas de classe également puisque son local a été réassigné. Il n'y a pas de locaux pour les évaluations par des spécialistes. La directrice partage déjà son bureau avec l'hygiéniste dentaire ou d'autres professionnels. Mme Normandin explique que la musique requiert des instruments de musique qui ne peuvent pas être déplacés d'une classe à l'autre (à 17 reprises à chaque semaine). Le mouvement serait bruyant et dérangeant pour les élèves des autres classes avoisinantes.

La proposition de la direction est de faire cohabiter la bibliothèque et le local de musique. Une grille horaire a été présentée au CÉ. Il y a 25 périodes d'une heure par semaines et 8 heures pourraient être allouées à la bibliothèque. Ces heures seraient allouées pour l'échange des livres pour les élèves.

Mme Charland explique le partage du temps des locaux. Les enseignants n'ont pas accès à leur classe sur l'heure du diner (étant donné la présence du service de garde) ou pendant les spécialistes (anglais et art dramatique qui se trouvent dans les classes).

Il est suggéré que les élèves fréquentent la bibliothèque du quartier avec leur enseignant; ceci implique que tous les enfants se procurent une carte de bibliothèque. Les parents doivent faire l'inscription de leurs enfants à la bibliothèque Benny.

Mme Catherine Cellier explique qu'elle a comme objectif de se procurer des livres en son nom pour communiquer la passion de la lecture à ses élèves.

M. St-Arnaud investigate les conséquences de la décision que prendra le CÉ. Mme Normandin explique que si le CÉ s'oppose à cette proposition, ça va simplement retarder le processus parce qu'elle devra recommencer la réflexion.

Dans la bibliothèque, il y aura du mobilier qui sera dégagé pour faciliter l'accès aux livres.

Mme Normandin explique qu'un climat désagréable s'installe dans l'école.

M. Debbabi témoigne de son expérience au CÉ et de son enchantement à l'endroit de la direction de l'école et de la collaboration dans la recherche de solutions. Il croit que le problème de surpopulation est également lié au problème de classe intercycle qui avait été soulevé l'an dernier. Il se montre en désaccord à l'égard du fait que l'école clame ne pas avoir pu prévenir la problématique de surpopulation alors que déjà, l'an passé, il en était discuté au CÉ. Malgré que le CÉ avait dit 'non' à la classe intercycle, cette réalité s'est réalisée. En tant que parent et membre du CÉ, M. Debbabi en appelle à l'innovation. Il demande à Mme Mastromonaco de faire des recherches pour des locaux et des ressources ou de nous conseiller pour que nous obtenions ces ressources.

Mme Mastromonaco répond à M. Debbabi au sujet des classes intercycle. Plusieurs solutions avaient été amenées dont la fermeture complète de la bibliothèque. Elle discute que mettre une maison préfabriquée n'est pas une possibilité dans le terrain de cette école et que ce n'est pas une solution souhaitable. Il y a beaucoup d'efforts

placés pour trouver une solution. Il est envisagé d'ouvrir des locaux préfabriqués dans d'autres écoles du quartier. Il y a des négociations avec l'école Ste-Monica où des classes pourraient être déplacés.

Mme Simoneau s'inquiète que, si la solution est acceptée par le CÉ, les classes ne soient pas retrouvées en septembre 2014 puisque les locaux perdus dans les années antérieures n'ont toujours pas été retrouvés.

Mme Mastromonaco nous informe que la solution est là pour septembre 2014. Mais elle ne promet pas que nous retrouvions le local d'art dramatique ou le local de musique.

Mme Faner souhaite comprendre quelle solution sera prise dès lundi le 9 septembre 2013.

M. St-Arnaud clame qu'il faut faire des représentations auprès des décideurs puisqu'il n'est pas suffisant de se réunir pour parler de nos insatisfactions.

Mme Hébert se montre en accord avec la nécessité d'une classe de plus en 1^e année. Elle se montre déçue de sentir qu'il y a peu à faire. Elle exprime son doute quant au manque de ressources financières à la CSDM. Elle constate que les membres du CÉ sont mis devant un choix qui n'en est pas un.

En 2016, une nouvelle école sera récupérée (information à confirmer).

Mme Hébert mentionne que la bibliothèque Benny sera fermée. Cette information est à confirmer.

Mme Mastromonaco explique que l'école Ste-Monica aurait ouvert une prématernelle et aurait peu de locaux de disponibles pour nous.

Mme Sheila McLoad (public) suggère que ce soit les classes de maternelle qui soient les classes déplacées dans une autre école puisque ces enfants n'ont pas de sentiment d'appartenance à l'école.

Mme Dalia Chauveau explique qu'elle se sent en otage dans la situation puisque c'est difficile de travailler quand les discussions se soulèvent autour de ce contexte. Elle explique que les enseignants font des efforts d'adaptation dans cette situation insoluble.

M. St-Arnaud en appel au calme et à l'ordre entre l'école, les parents et les enseignants.

Claudia Boldea se questionne si l'heure du diner pourrait être attribuée à des élèves pour la fréquentation de la bibliothèque. Il faut, dans les plages du diner, qu'un parent bénévole soit présent pour éviter les pertes et les bris de livres. Il faudra prévoir une éducatrice apte à maîtriser les élèves du groupe pour protéger le contenu de la bibliothèque.

Mme Mastromonaco s'engage à être présente au CÉ et de faire un suivi sur ce dossier difficile.

Un des parents (public) soulève le contentement de son enfant d'aller à la Bibliothèque Benny.

Mme Mastromonaco nous informe que si des ressources matérielles sont nécessaires, elle nous apportera son soutien.

Vote :

- Approbation ou non de la proposition (membres du CÉ)

La proposition : Continuer la cohabitation (le partage) musique-bibliothèque par ailleurs, il faudra mettre des conditions optimales pour les heures et les plages dédiées à la bibliothèque tout en poursuivant, au CÉ, la réflexion sur d'autres options.

Le CÉ s'oppose à la proposition et demande à ce que le thème soit remis à l'ordre du jour. Ainsi, il est convenu de poursuivre la cohabitation actuelle jusqu'à ce qu'une solution alternative soit proposée.

5. Levée de la séance

Jean –François St-Arnaud
Président du conseil d'établissement

Marie-Josée Normandin
Directrice